

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 15 juin 1987

LETTRE DU 15 JUIN 1987

Chères Collègues et chers Collègues,

La réunion du 4 juin a été un franc succès; 33 collègues ont participé aux délibérations de l'Assemblée générale alors que 42 personnes, y compris le Recteur et les représentants du SGPUM, se sont retrouvées avec grand plaisir autour d'un buffet bien garni.

Au cours de l'Assemblée plusieurs décisions importantes ont été prises. En premier lieu, la constitution de l'APRUM a été amendée pour tenir compte des recommandations formulées par le Conseil d'administration. Vous trouverez, ci-joint, le texte qui a été adopté. En second lieu, le Comité des candidatures a présenté formellement ses recommandations relatives à la composition du Conseil d'administration pour l'exercice 1987-1988. Pour tenir compte, d'une part, de la présentation d'une autre candidature et, d'autre part, de la nouvelle composition du Conseil (qui prévoit l'existence de 4 postes de conseiller), l'Assemblée, par scrutin, a élu au Conseil M. Vianney Décarie à titre de vice-président et M. Roger Comtois à titre de conseiller. Les autres membres ont été élus par acclamation. La composition du Conseil pour le prochain exercice vous est transmise dans un document joint à cette lettre.

Le Trésorier a présenté son rapport pour l'exercice 1986-1987. Il appert que les dépenses se sont élevées à un peu plus de 2 100\$ alors que les revenus (y compris les contributions du Rectorat et du SGPUM) n'ont été de 1 620\$. Le déficit d'opération (un peu plus de 480\$) a été absorbé en partie par le surplus des exercices antérieurs (près de 170\$), ce qui laisse un déficit accumulé de plus de 300\$. Dans le but d'équilibrer le prochain budget, et sachant que les frais d'opération ne seront pas inférieurs à ceux enregistrés cette année et qu'il faudra éliminer le déficit accumulé, l'Assemblée, sur recommandation du Trésorier, a décidé de porter de 10\$ à 20\$ la cotisation annuelle. Cette augmentation, qui peut paraître « extraordinaire » à première vue, demeure bien modeste en comparaison des avantages obtenus suite aux représentations vigoureuses et étoffées de l'APRUM. En effet, chaque membre qui touchait une pension de l'U. de M. le 1er janvier 1985 a droit à une indexation de sa pension égale à 100% de l'augmentation de l'indice du coût de la vie (4,41%) au lieu de 75% comme il était initialement proposé par le Comité de retraite. Ceci correspond à une bonification supplémentaire de plus de 1% des pensions versées. à titre d'exemple, une pension

de 20 000\$ au 1er janvier 1985 sera portée à 20 882 (indexation 100%) alors qu'elle n'aurait atteint que 20 660\$ si l'APRUM n'était pas intervenue.

Incidentement, l'ajustement des pensions, que je vous avais annoncé pour le 1^{er} juin ne sera fait que le 1^{er} juillet prochain. à ce moment, toutes les personnes pensionnées au premier janvier 1985 toucheront deux chèques : un chèque de rétroactivités couvrant une période de 18 mois (1er janvier 1986 au 30 juin 1987) et un chèque de pension majorée de 4,41%.

L'Assemblée générale a résolu de conférer le statut de membre honoraire au collègue Roger Larose. M. Larose, à de nombreux titres, a beaucoup fait pour l'Université; à vrai dire, les professeurs l'ont toujours considéré comme un des leurs.

L'APRUM déplore le décès survenu le 21 mai dernier, d'un estimé collègue, le Dr Joseph-Luc Riopelle pathologiste de grande réputation. L'Association a présenté, en votre nom, les condoléances d'usage aux membres de la famille du Dr Riopelle.

Dès le mois de septembre, l'APRUM reprendra à l'organisation des déjeuners du 3^e jeudi du mois qui ont lieu de 12h à 14h au restaurant La Lucarne au 1030 ouest rue Laurier. Notez bien les dates: 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre. Nous nous pencherons sur les dates de 1988 en temps utile.

Que l'été qui s'en vient (peut-être!) vous soit une période aussi reposante qu'agréable. Mes meilleurs vœux vous accompagnent.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp
p.j. : 2